



Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, et de conditions de travail du 20 avril 2023

Déclaration liminaire

M. le président,

Nous voici réunis pour la première fois au sein de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration Local (CSAL) à la demande des trois organisations syndicales représentatives du département, instance qui est née des cendres du CHSCT, dont la CGT continuera à revendiquer le retour, tant les droits qui y étaient attachés ont permis de faire progresser les conditions de travail au sein de la DGFIP et de manière globale dans le monde du travail.

Comme pour les premières réunions de CSAL dans le département, nous notons que celle-ci se déroule en dehors de tout cadre légal puisque le règlement intérieur n'a toujours pas été présenté et adopté. Comme souvent, l'État met plus d'empressement pour assigner en justice les agents qui contestent ses « réformes » que pour prendre le temps du dialogue dit « social » dans les discussions avec leurs représentants.

La CGT en demandant en intersyndicale la convocation de cette formation spécialisée en urgence tient à vous alerter sur les risques pour la sécurité des agents concernés dans le cadre des travaux qui ont débuté à la cité administrative le 6 avril 2023, consignés dans la fiche d'alerte qui vous a été adressée et qui revêt un caractère d'urgence.

Lors du CSAL du 02/02/2023, les élus CGT, soutenus par l'inspectrice sécurité et santé au travail, ont demandé la mise en place d'un plan de prévention.

L'administration s'était alors engagée à diffuser à tous les agents concernés une information sur la sécurité (notamment les cheminements quotidiens ou en cas d'évacuation) pendant les travaux. À ce jour rien n'a été fait !

Il est de votre responsabilité M le directeur d'assurer la sécurité de vos agents.

Les élus CGT en FS CSAL